

CHARTRE DES PARTIS POLITIQUES EUROPÉENS POUR UNE SOCIÉTÉ NON RACISTE

NOUS, PARTIS POLITIQUES DÉMOCRATIQUES EUROPÉENS,

Considérant les instruments internationaux de sauvegarde des droits de l'homme signés et ratifiés par les Etats membres de l'Union Européenne, notamment la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale,

Considérant la définition de la discrimination raciale de l'article premier de ladite convention comme "... toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence basée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique ...",

Considérant le préambule de l'Acte unique européen, dans lequel les Etats membres de la Communauté Européenne s'engagent à travailler ensemble à la promotion d'une démocratie basée sur les droits fondamentaux reconnus par les constitutions et législations des Etats membres, la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales et la Charte sociale européenne,

Considérant le Traité d'Amsterdam, qui permet à la Communauté Européenne "... d'entreprendre les actions nécessaires à la lutte contre toute forme de discrimination basée sur ... l'origine raciale ou ethnique, les convictions religieuses et autres ..." et facilite la coopération policière et judiciaire en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie dans le cadre de l'Union Européenne,

Reconnaissant que les droits fondamentaux protégés par les instruments internationaux de sauvegarde des droits de l'homme tels que signés et ratifiés par les Etats

membres comprennent le droit à l'expression et au débat politique libre et sans entraves,

Soucieux du fait qu'aux termes de ces mêmes instruments de sauvegarde des droits de l'homme, les libertés politiques trouvent leurs limites dans le droit également fondamental à la protection contre la discrimination raciale et que, de ce fait, il ne peut en être abusé en vue d'exploiter, de provoquer ou de susciter des préjugés basés sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou la nationalité ou dans le but de gagner les faveurs de l'électorat,

Conscients des tâches et responsabilités spécifiques des partis politiques en tant qu'acteurs d'un processus politique démocratique, à savoir: assurer la défense, l'expression et le respect des principes de base d'une société démocratique; servir de plate-forme de discussion sur des thèmes pouvant faire l'objet de divergences d'opinions, intégrant diverses vues dans le processus de prise de décision politique, permettant ainsi à la société de résoudre les conflits d'intérêts et d'opinions existant entre les divers groupes sociaux par le dialogue plutôt que par l'exclusion et le conflit; procéder à une sélection de représentants à divers niveaux en vue de leur participation active au processus politique,

Convaincus de ce que la liberté d'usage de nos droits politiques peut et doit aller de pair avec un strict respect du principe de non-discrimination et est inhérente au processus démocratique en lui-même,

Convaincus également que la représentation des groupes ethniques minoritaires dans le processus politique fait partie intégrante du processus démocratique, les partis politiques formant un reflet de la société ou devant s'efforcer de le faire,

NOUS NOUS ENGAGEONS À ADHÉRER AUX PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES SUIVANTS:

- **Défense** des droits de l'homme et des principes démocratiques fondamentaux et rejet de toute forme de violence raciste, de toute incitation à la haine et à la persécution raciales et de toute forme de discrimination raciale.
- **Refus** d'afficher, de publier ou de faire publier, de distribuer ou d'adopter en quelque façon toutes vues et positions susceptibles de susciter ou d'encourager, ou pouvant être raisonnablement considérées comme susceptibles de susciter ou d'encourager les préjugés, l'hostilité ou la division entre les peuples d'origines ethniques ou nationales différentes ou entre les groupes représentants de croyances religieuses différentes. Réactions fermes envers toutes les expressions de sentiments ou comportements racistes dans nos propres rangs.
- **Traitement responsable** et équitable de tous les thèmes sensibles relatifs à de tels groupes en évitant leur stigmatisation.
- **Refus** de toute forme d'alliance ou de coopération politique à tout niveau avec tout parti politique incitant à la haine raciale et aux préjugés ethniques ou tentant de les susciter.
- **Promotion** d'une représentation équitable des divers groupes mentionnés ci-dessus, à tous les niveaux des partis, incluant une responsabilité spécifique à la direction du parti dans l'encouragement et le soutien au recrutement de candidats à des fonctions politiques ou à l'adhésion, de ces groupes.

Nous nous engageons en outre à entreprendre toutes les actions nécessaires afin de nous assurer que toute personne travaillant à nos campagnes électorales ou autres activités ou y étant associée en quelque façon soit toujours consciente des principes susvisés et agisse de tout temps en conséquence.